KELEIER IRVILHAG

Les nouvelles d'Irvillac

Bulletin communal d'informations

Mairie
17, Route de Landerneau
29460 IRVILLAC
Téléphone : 02 98 25 83 56
Télécopie : 02 98 25 93 37
Courriel : info@irvillac.fr

Numéro 225

FEVRIER 2022

Abonnez-vous à la newsletters, sur votre site www.irvillac.fr !
Blog Communal : « http://irvillac.over-blog.com »

Evénements à venir

ATELIER BAFA

Mercredi 16 Février
de 14h à 17h
à Loperhet, salle du Trimaran

INSCRIPTIONS AUPRÈS DE LAURE,
COORDINATRICE ENFANCE JEUNESSE
DU PAYS DE DAOULAS
06 46 11 09 48

Vivre au Pays de Daoulas

Retrouvez votre **KELEIER IRVILHAG** tous les mois (sauf l'été), sur le site internet de la Commune et dans vos commerces de proximité :

Boulangerie PROS, Café MENEZ, Le Ty Lannig, La Maison du Cheveu, l'agence postale communale et la Mairie.

CRÉER DU LIEN ?

participez à la soirée

LES ENFANTS, LES ÉCRANS ET NOUS

de Farah Berber Unger
proposée par l'APE et Log'ado

25 février – 20h – salle Kejadenn, Logonna
entrée libre et gratuite

La Mairie d'Irvillac communique régulièrement par le biais de sa page Facebook pour suivre les nouvelles publications, cliquez sur le bouton « S'abonner ».

facebook

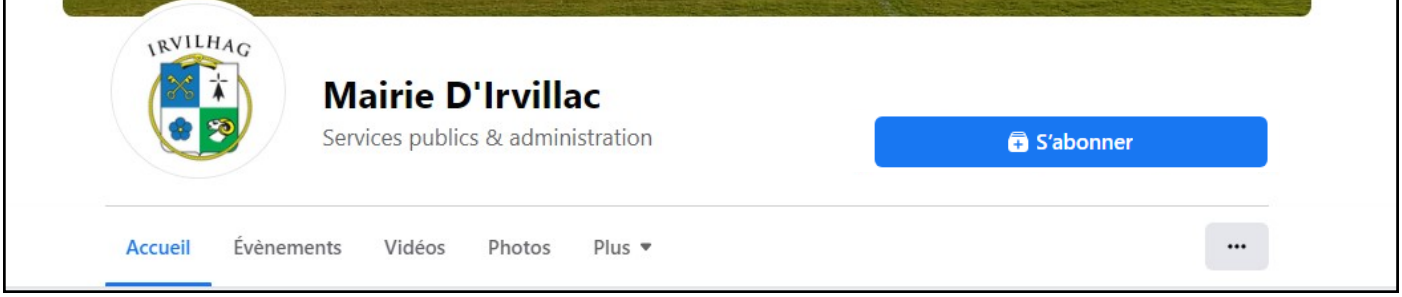

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU JEUDI 3 FEVRIER 2022

Cette séance de Conseil a été consacrée à l'examen et au vote des Comptes de Gestion et des Comptes administratifs de la commune et du budget annexe du Lotissement communal pour l'année 2021.

Le Maire a exposé aux élus les résultats des comptes administratifs qui font ressortir pour la commune un excédent de 159 984 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 119 059 € pour la section d'investissement. Il a souligné que le bilan comptable fait également ressortir une progression des recettes de 2,6 % et une progression des dépenses de 3,1 % par rapport à l'année 2020. La progression des recettes s'explique par une augmentation des produits fiscaux et celle des dépenses par une hausse des charges de personnel.

Commune	
Fonctionnement	
Dépenses	927 495,22 €
Recettes	1 064 297,14 €
Résultat de l'exercice	**136 801,92 €**
Report 2020	23 183,00 €
Résultat de clôture	**159 984,92 €**

Investissement	
Dépenses	336 374,10 €
Recettes	531 679,56 €
Résultat de l'exercice	**195 305,46 €**
Report 2020	- 76 245,75 €
Résultat de clôture	**119 059,71 €**
Résultat global	**279 044,63 €**

Monsieur FAYOLLE, conseiller financier de la DGFIP, est intervenu pour préciser que l'augmentation des dépenses de fonctionnement, plus importante que celles de recettes, entrainait une baisse de la Capacité d'Autofinancement de la Commune mais que l'indicateur de pilotage comptable ne présente aucune anomalie lors de l'arrêté des comptes.

Le Compte administratif du budget annexe du lotissement communal « Park An Heol » a ensuite été présenté au Conseil et le Maire a rappelé que tous les terrains ont été vendus et que les derniers travaux d'aménagement sont achevés mais qu'il reste des écritures comptables à réaliser avant de solder le budget. Il a précisé que le produit des ventes de terrain s'élève à 166 000 € et que le montant des travaux et de frais de Maîtrise d'œuvre s'élève à 131 000 €.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de la commune et du budget Lotissement ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Les élus se sont ensuite prononcés sur l'affectation des résultats et ont décidé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement (159 984 €) à la section d'investissement dont l'excédent de l'année 2021 (119 059 €) a été reporté pour les investissements de l'année 2022.

La séance s'est poursuivie par le vote des taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2022. Le Conseil a décidé de ne pas augmenter les taux de ces taxes et les a maintenus à 36,83 % pour le foncier bâti et à 46,80 % pour le foncier non bâti.

Les élus ont ensuite approuvé l'octroi d'une subvention de 250 € pour l'association REDADEG qui organise en mai 2022 une course relais pour la langue bretonne et dont le parcours passe sur la commune.

Le Maire a été autorisé à signer une convention intercommunale pour la participation aux frais de mise à disposition du nouveau local du Secours populaire, dans l'ancienne Trésorerie de Daoulas. Cette participation prévisionnelle a été chiffrée à 93,10 € par mois.

Madame Valérie LE CANON, Adjointe aux affaires sociale, a ensuite présenté aux élus un projet de Convention Territoriale Globale, proposé par la C.A.F. du Finistère aux communes et à la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas pour l'élaboration d'un projet commun visant à optimiser les actions existantes dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et à développer de nouvelles offres dans les domaines de l'aide à la famille, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'amélioration du cadre de vie et du logement. Les élus ont approuvé le projet et autorisé le Maire à signer la convention avec la C.A.F.

Le Conseil Municipal a également autorisé le Maire à signer une convention avec le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère pour la réalisation d'une étude visant à remplacer le système de chauffage à fioul de l'école par un système de chauffage utilisant les énergies renouvelables (bois, pompe à chaleur ou technologies novatrices à moindre impact écologique), le SDEF prenant à sa charge 90 % de l'étude dont le montant a été estimé à 3 685 € HT.

Conseil Municipal (2/2)

La séance de Conseil s'est poursuivie par un débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité. Le Maire a rappelé les dispositions de l'ordonnance N° 2021-175 du 17 février 2021 qui oblige les collectivités à proposer à leurs agents la possibilité de souscrire des contrats de prévoyance, pris en charge à hauteur de 20 % par la collectivité locale, sur les garanties liées aux risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou décès, à compter de 2025 ainsi que des contrats de complémentaire- santé pour les frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident, à horizon 2026. Le Centre de Gestion des Collectivités territoriales devra proposer dans le courant de l'année 2022 des conventions aux collectivités pour ces contrats de prévoyance et de complémentaire-santé. Les collectivités n'auront pas d'obligation d'adhérer à ces conventions mais leur participation contribuera à apporter à leurs agents une aide directe à leur pouvoir d'achat. Les élus ne se sont pas prononcés défavorablement sur la participation de la commune à la prise en charge partielle de ces garanties de prévoyance et de complémentaire santé pour ses agents.

En question diverses, François BRUNET, Adjoint chargé de la voirie et des bâtiments communaux a fait le point sur les travaux réalisés depuis le début de l'année sur la commune et notamment la réalisation de l'aménagement de voirie route de Landerneau, dans le bourg (création de trottoirs et de cheminement piéton).

Guy KERDONCUFF, 1er Adjoint, a évoqué le projet de création d'une salle d'exposition dans la chapelle Notre Dame de la délivrance et a indiqué les prescriptions de l'Architecte des bâtiments de France concernant les travaux de revêtement de sol à réaliser dans la chapelle pour accueillir le public. Il a également confirmé que le concours de peinture, Couleur de Bretagne, aura lieu le 15 mai sur la commune.

Le Maire a évoqué le souhait de la gendarmerie Nationale d'inciter les communes à créer des dispositifs de participation citoyenne sur les communes pour lutter contre les actes de délinquance et les incivilités. Ce dispositif, basé sur le volontariat des habitants, pourra servir de relais entre la population et la gendarmerie locale. Cette participation citoyenne permettra également de développer une culture de prévention de la délinquance et s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien. Le Maire a également fait part au Conseil des chiffres de la délinquance sur la commune, dans les domaines de la sécurité routière et des atteintes aux biens. Il ressort de ces données que 23 infractions au code de la route ont été relevées sur la commune en 2021 mais aucun accident mortel ni corporel n'est à déplorer sur cette période. En ce qui concerne les atteintes aux biens, 2 cambriolages et 2 vols de véhicules ont été enregistrés. Les gendarmes ont par ailleurs réalisé 235 heures d'intervention sur la commune.

Le Maire a ensuite donné connaissance aux élus des conclusions de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature sur la qualité de l'eau et des milieux naturels sur le département du Finistère pour les années 2019 et 2020. Il ressort de ce rapport que la teneur en nitrate dans les eaux est stable et qu'il convient d'élaborer de nouveau programme d'action pour faciliter la baisse. Par ailleurs la problématique des produits phytosanitaire exige la mise en place de traitements curatifs ou de plans de lutte contre les pesticides au sein des aires d'alimentation des captages d'eau potable. En 2022, la publication d'un nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux à l'échelle du bassin Loire-Bretagne doit permettre le bon état des cours d'eau à l'horizon 2027. Il ressort également de ce rapport que la qualité des eaux de baignade est bonne dans la rade de Brest et que la teneur en nitrate de l'eau potable sur la commune d'Irvillac est inférieure à 25 mg/l.

La date du prochain Conseil Municipal a été fixée au mercredi 16 mars à 17H30 en raison du vote du Budget prévisionnel de la commune pour 2022.

La séance s'est achevée sur cette annonce.

Résultats du grand jeu concours décorations de Noël 2021

Elodie CAMPION gagne 1 repas pour 4 personnes de 80 € - Le Ty Lannig

Jacques BOYER gagne 1 bon de 40 € - La Maison du Cheveu

Frédérique DIVERRES gagne 1 dessert (6 pers.) de 25 € - Boulangerie Pros

Nadine BLANCHARD gagne 1 bon de 30 € - Serres de Kermenguy

Henry SALIOU gagne 1 panier garni de 25 € - Café MENEZ

Margaux HUMBERT gagne 1 bon de 25 € - Guppy's Food

Jean-Luc LE GLEAU gagne 1 bon de 25 € - Bar d'Irvillac

Jean-Pierre MAJEWSKI gagne 1 panier de 25 € de miel de Lavadur

Sandra PETITBON gagne 1 bon 25 € - Crêpes à Roulettes

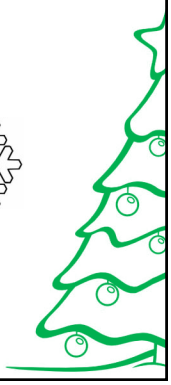

Vie Associative

De gauche à droite : Olivier Moal (Président), Florian Fesselier (Responsable Sportif & Salarié), Justine Le Bars, (Stagiaire en BTS), Antoine Jacolot (Volontaire Service Civique) & Franck Jouany (Commission Partenariat)

L'Entente Sportive de la Mignonne, club de 300 licenciés en cette saison 2021/2022, s'est vue la possibilité d'enrichir son offre d'encadrement et de compétences à travers l'obtention d'un agrément "Volontaire Service Civique", par le District du Finistère de Football. Antoine Jacolot, jeune joueur sortant d'une formation de recruteur, occupe ce poste depuis la rentrée 2021. Il a pour missions, à raison de 24h par semaine, d'accompagner le développement de l'Ecole de Football, d'intervenir sur la préparation du Challenge Robert Le Meur (le 23 avril 2022 à SAINT-URBAIN), et mettre en place divers projets associatifs et éducatifs (stages). Il est accompagné et soutenu au quotidien par Florian Fesselier, salarié du club en tant que responsable technique et sportif.

En complément de ces personnes essentielles au bon fonctionnement de la section sportive, le club accueille depuis une semaine Justine Le Bars, étudiante en 1ère année BTS "Négociation et Digitalisation de la relation clients". Elle effectue son stage au sein de l'association, avec pour objectifs de fidéliser et accompagner les historiques et démarcher de nouveaux partenaires. Des partenaires intervenant tout au long de l'année sur nos diverses manifestations et sur le fonctionnement quotidien du club. Justine évolue sous la tutelle des membres de la Commission Partenariat du club, présidée par Olivier Moal & Franck Jouany.

Le club se réjouit de les accueillir car ils enrichissent le club de leur dynamisme, leurs compétences respectives, avec pour support une association en développement et récemment labellisé par la FFF.

Informations diverses

PRÉPARATION MILITAIRE MARINE

2022 - 2023

Inscription sur dossier

MORLAIX - BREST - QUIMPER

Centre d'information et de recrutement
des forces armées de Brest
8 bis rue Colbert
29240 BREST Cedex9
02 98 22 15 31

MARINE NATIONALE

PREPARATION MILITAIRE MARINE

LA FORMATION

Pour découvrir la marine nationale et le monde maritime. C'est l'occasion d'avoir une première expérience sur la vie en équipage et de recevoir une nouvelle formation (initiation au permis côtier, PSC1, tir, vie et organisation militaire…), en complément de celle acquise durant la scolarité. Une possibilité de se découvrir (goût à l'effort) et de découvrir les autres.

CONDITIONS

Les stagiaires doivent être âgés d'au moins 16 ans et de moins de 21 ans au premier jour du stage qu'ils suivent. Aucune dérogation ne sera accordée pour des personnes plus jeunes.
Pour intégrer la PMM, les candidats doivent être de nationalité française et avoir fait l'objet de la procédure de recensement auprès de leur mairie (attestation à fournir). La possession du certificat individuel de participation à la journée défense citoyenneté (JDC) n'est pas impérative pour effectuer le cycle PMM.

CANDIDATURE

Retrait des dossiers à compter de janvier et retour avant le 1er Juin (pour passage en commission mi-juin).
Pas d'entretien avec un conseiller ; l'admission se fait sur dossier. Visite médicale civile préalable.

CIRFA DE BREST

Trois centres de préparation militaire dépendent du CIRFA de Brest

Centre de Brest :

- 78 places
- CIN de Brest

Centre de Quimper :

- 30 places
- CIRFA Quimper (44 rue JeanJaurès)

Centre de Morlaix :

- 36 places
- Ancien lycée Tristan Corbière, place Onésime Krébel,

CALENDRIER DE LA FORMATION

- De mi-septembre à juin, un samedi sur deux, (environ 12 samedis)
- Journée entière 8h00-17h30 environ
- Quelques cérémonies (we)
- Un week-end cohésion à Lorient ECOFUS en début de cycle
- Une période bloquée de 5 jours pendant les vacances scolaires de Février ou Pâques.

Les étapes de la sélection PMM

Premier contact avec la Marine Nationale
Rencontrez-nous en CIRFA, en forums et salons, en infos école ou sur les réseaux sociaux.

Constitution du dossier
Le candidat réunit l'ensemble des documents administratifs nécessaires au traitement de la candidature.

Recueil de la candidature
Le conseiller en recrutement, référent des préparations militaires, traite la demande et instruit le dossier.

Juillet
Visa du Commandant d'arrondissement maritime
Le procès verbal établi lors de la commission est proposé et soumis à l'approbation de l'autorité organique, responsable de l'organisation générale de la PMM.

Fin août
Courrier d'admission
Le CIRFA informe le candidat de la décision prise pour son dossier. Les stagiaires retenus reçoivent leur convocation et lettre d'accueil.

A compter de janvier
Retrait du dossier de candidature
Possibilité de retrait du dossier de candidature sur RDV au CIRFA ou par échange de courriel.

Dépôt et ouverture du dossier
Je transmets mon dossier complet au CIRFA sur visite ou par courrier.

Fin juin
Commission de sélection
Le CIRFA et les centres PMM se réunissent pour échanger sur les candidatures. Ils proposent, centre par centre, les listes principales et complémentaires des candidats admissibles en fonction des capacités d'accueil.

Août
Décision d'admission
Le Commandant d'arrondissement maritime adresse le PV final au Service de recrutement de la marine qui édite la décision d'admission. Cette dernière est communiquée au CIRFA.

Septembre
Début du stage
Les stagiaires commencent leur formation.

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ-NOUS
02 98 22 15 31
CIRFA-MARINE-BREST.SECRETAIRE.FCT@INTRADEF.GOUV.FR

Ma gendarmerie en ligne !

Une question ? Besoin de nous contacter ?

BRIGADE numérique Gendarmerie

UN CONTACT NUMÉRIQUE 7J/7 ET 24H/24

La brigade numérique répond à toutes les questions ayant trait à la sécurité du quotidien

RENSEIGNER

Apporter des réponses à l'usager dans tous les domaines : journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne, armes, code de la route, procurations, environnement…

PRÉVENIR

Aider et informer sur de nombreuses thématiques : harcèlement, violences sexuelles ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique juniors et seniors, drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation…

ORIENTER

Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices, accompagner vers les services nationaux ou territoriaux.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr @gendarmerienationale @gendarmerie

Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie nationale

Comment combattre l'humidité dans sa maison ?

Parfois bien visibles, les moisissures peuvent aussi être cachées derrière une plinthe par exemple.

Des murs qui suintent, des peintures et des papiers peints qui gondolent, des traces voire des moisissures sur les murs… l'humidité peut causer pas mal de dégâts dans une maison mais peut être combattue par différents moyens.

Quel est le bon taux d'humidité dans une maison ?

Les sources d'humidité dans une maison sont nombreuses : la cuisson, le lavage de la vaisselle, le séchage du linge, la toilette mais aussi la respiration humaine. Il est recommandé d'avoir un taux d'humidité dans une maison compris entre 40 et 60% pour une température entre 18 et 22°C. Pour connaître précisément le taux d'humidité à l'intérieur de son logement, il faut s'équiper d'un appareil appelé un hygromètre. Les stations météo parfois installés dans les maisons indiquent aussi le taux d'humidité en plus des températures.

Si vous avez l'impression que votre maison est très humide ou que le taux d'humidité dépasse les 60%, vous pouvez mettre en place au quotidien des petits gestes simples.

Des petits gestes au quotidien pour réduire l'humidité

Tout d'abord, il faut ouvrir les fenêtres pendant 5 à 10 minutes hiver comme été. Cela permet de renouveler l'air intérieur et de faire partir l'humidité présente dans la maison.

L'ouverture des fenêtres n'est cependant pas suffisante pour renouveler correctement l'air d'un logement en continu, seule une ventilation mécanique permet d'assurer une bonne qualité de l'air de manière permanente. Si le logement est déjà équipé d'un système de ventilation mécanique, il est important de nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air une fois par trimestre. Cela lui permet un fonctionnement optimal. Un entretien régulier du moteur est également recommandé.

D'autres petits gestes permettent de réduire le taux d'humidité dans le logement comme faire sécher son linge à l'extérieur lorsqu'on en a la possibilité ou mettre un couvercle sur les casseroles et activez la hotte aspirante lorsque l'on cuisine.

Et sinon ?

Si malgré tous ces petits gestes, votre logement reste humide, il sera peut-être nécessaire de revoir le système de ventilation et se poser la question d'éventuelles infiltrations dans les murs ou de remontée capillaire par les murs surtout si ceux-ci sont anciens.

Ener'gence / Conseils neutres et gratuits / 02 98 33 20 09

Vous pouvez rencontrer les conseillers énergie sur votre Communauté de Communes les 1er et 3ème mercredi matin de chaque mois entre 9h et 12h à la Maison de services au public (MSAP) 59 rue de Brest à Landerneau. Prise de rendez-vous au 02 98 33 20 09.

Energence

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

CONSEIL REGIONAL BRETAGNE

16 rue Kerfautras
29200 BREST

Téléphone : 02 98 44 80 43
Télécopie : 02 98 44 80 96

C.C.P. 4558-87 B RENNES

RECONNU D'UTILITÉ PUBLIQUE

AGRÉÉ D'ÉDUCATION POPULAIRE

GRANDE CAUSE NATIONALE 1991

HABILITÉ À PERCEVOIR LEGS ET DONATIONS

COMITÉ DE LA CHARTE Donner en confiance

Minitel 3615
Secours Populaire
0,34 €/mn

E-mail :
spfbrest@secourspopulaire.asso.fr

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Un enfant sur trois ne part pas en vacances.

Grâce au réseau de foyers bénévoles du Secours populaire, les enfants sont invités à passer des vacances chez une famille de vacances en France. Ils sont accueillis bénévolement par des familles ayant souvent des enfants du même âge, le « copain des vacances ».

Une occasion de se faire de nouveaux amis, tout en découvrant un autre mode de vie. Des liens se tissent dans la durée et les enfants sont très souvent en contact avec les familles entre les séjours. Ces séjours en « familles de vacances » permettent aussi aux enfants de gagner en autonomie et d'élargir leurs horizons.

La fédération du Secours populaire du Finistère s'engage dans cette démarche depuis de nombreuses années.

Des familles accueillent un enfant du département ou d'une autre région durant 15 jours soit en juillet soit en août.

Cette année, nous voulons mettre l'accent sur le départ en famille de vacances des enfants du Finistère âgés entre 6 et 12 ans. Les enfants du Nord-Finistère iront dans le Sud- Finistère et vice-versa.

TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NOTRE

Informations diverses

Ô Petits Pochons, votre nouvelle adresse éco-responsable

Ô Petits Pochons est une épicerie vrac et zéro-déchet à Landerneau.

Vous pouvez retrouver des produits d'épicerie sucrés, salés, des produits frais, du thé et du café, des épices, des cosmétiques et soins, de la droguerie ainsi que des accessoires zéro-déchet. Il est également possible de commander des paniers de fruits et légumes ainsi qu'un panier vrac toutes les semaines.

La plupart de nos produits sont fabriqués par des entreprises locales qui font attention à leur mode de production. D'autres viennent de plus loin mais sont tout aussi responsables et éthiques.

Le principe est simple ! Vous n'avez qu'à venir avec vos contenants (pochons, boîtes en plastique, pots ou bien même vos anciens contenants de produits), nous les pesons et ensuite vous n'avez plus qu'à vous servir. Repartez avec la quantité dont vous avez besoin ! Si vous n'avez pas vos contenants pas de panique, nous en avons à disposition.

L'épicerie est ouverte du mardi au jeudi de 9h30 à 13h et de 15h à 18h30 ; le vendredi de 9h30 à 19h ; ainsi que le samedi de 9h30 à 18h. Si jamais vous n'avez pas le temps de venir à l'épicerie, il est possible de nous partager votre liste de courses et on les prépare pour vous.

Contact

02 90 82 87 03 contact@opetitspochons.bzh
https://opetitspochons.bzh @opetitspochons sur FB, Instagram et Tiktok
13A, rue Traverse des Boucheries 29800 Landerneau

Bulletin Communal

Directeur de la publication : Mr le Maire, jean.noel.le-gall@irvillac.fr
Rédaction : Samuel Bourdet, bulletin@irvillac.fr
Information : Margaret Hautefort Laurans, info@irvillac.fr
Site : www.irvillac.fr
Blog: http://irvillac.over-blog.com
Newsletter : www.irvillac.fr

Services de Garde

URGENCES

SAMU 15
Pompiers 18
Police 17

112

Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables (fonctionne également avec téléphones fixes). Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

* ***Week-end, jour férié, nuit :***
- Pour accéder au service de garde des médecins du secteur de Daoulas **COMPOSER le 15.**
- Pour la pharmacie composer le **3237.**

* Taxi Oudin, Transport Malade Assis : 02 98 25 82 64
* Ambulances A.B.I. : 02 98 25 78 83
* *Cabinets Infirmiers :*
- HAMONOU Christine / SALVE Anne / EUSTACE Annie
  7, Rue de la Vierge - 02 98 25 98 23 / 06 30 39 13 80
- CARRE Myriam / GAUBERT Anne
  5 bis, Route de Landerneau - 02 98 25 93 18 / 06 63 74 14 57

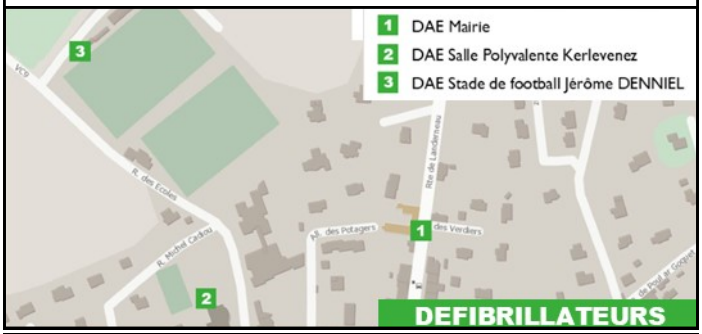

Secrétariat ouvert au Public : Tél : 02.98.25.83.56

Lundi-Mardi-Vendredi : 9h00 - 12H00 / 15h00 - 17h00
Mercredi-Jeudi-Samedi : 9h00 - 12h00

Horaires d'Été (juillet - août) :
Du Lundi au Vendredi : 9H00 - 12H00

Permanence des élus :

Mr LE GALL Jean-Noël : Maire
Permanence sur RDV

KERDONCUFF Guy : 1er Adjoint au Maire
Urbanisme, Patrimoine et Culture
Permanence le Mardi de 10h à 12h - guy.kerdoncuff@irvillac.fr

LECANON Valérie : 2ème Adjoint au Maire
Vie sociale/Affaires scolaires et Petites enfances
Permanence le Lundi de 10h à 12h - valerie.lecanon@irvillac.fr

BRUNET François : 3ème Adjoint au Maire
Voirie et bâtiments communaux
Permanence le Samedi de 10h à 12h - francois.brunet@irvillac.fr

LE CANN Yvonne : 4ème Adjoint au Maire
Environnement, et Cadre de vie
Permanence le Samedi de 10h à 12h - yvonne.le-cann@irvillac.fr

Conseillers délégués :

KERVERN Laurence : Vie sociale/affaires scolaires et Petites enfances
GOASGUEN Marie-Catherine : Environnement et Cadre de vie
MONBEL Yann : Animation et vie associative

Urbanisme

DECLARATIONS PREALABLES :

Demandées :
MEICHEL Jean-Baptiste, 8, place de l'Eglise : Remplacement porte d'entrée et fenêtres.
HALLEGOUET Laurent, Lavadur : Abri de Jardin.
LE GALL Jean Noël, 39, Route du Tréhou : Remplacement de 3 vélux.
BELLEC Peggy, 2, voie Romaine : Remplacement porte d'entrée et fenêtres.
LE RAY Caroline, 27, route de Hanvec : Remplacement de lucarne par des vélux.

Accordée :
BEAUVY Thierry, 11, Voie Romaine : Clôture.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Demandé :
TREGUER Nicole, Kergavarec : Fermeture d'un bâtiment par un bardage et porte coulissante.

Accordé :
MEURTIN Robin, Le Bot : Maison individuelle.

Etat Civil

Naissance :
29/01 : Samaël GISDAL, 4 Chemin de Lohan

Décès :
26/01 : Jean LIZIARD, Coz Castel

Informations Municipales

Pour joindre l'Agence Postale :
09 71 33 83 89

AGENCE POSTALE COMMUNALE

RECENSEMENT des jeunes au Service National

Tous les jeunes Français et Françaises (ou le tuteur légal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent, à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille. Une « attestation de recensement » sera remise au jeune et doit être conservée précieusement. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens. Le recensement permet d'effectuer la Journée Défense Citoyenneté.

Bibliothèque : Horaires d'ouverture

le lundi et le mercredi, de 17 h 45 à 19 h
et le samedi, de 10 h à 11 h 30
Pendant les vacances scolaires les permanences se tiendront uniquement le lundi et samedi.
Coordonnées : 02 98 25 98 56, bibliotheque.irvillac@gmail.com